

EASA PART 145 - Sensibilisation au SGS Entretien sur des aéronefs et éléments d'aéronefs PROGRAMME DE FORMATION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Acquérir une connaissance générale sur l'environnement réglementaire mondial
- Reconnaître le règlement européen UE 1321/2014 (maintien de la navigabilité) et les exigences de la partie 145
- ➤ Identifier les différents agréments existants (PART 145/M/147/CAMO)
- ➤ Intégrer les nouvelles exigences règlementaires de l'agrément PART 145 en ce qui concerne le système de gestion de la sécurité (UE 2021/1963)

PUBLIC CONCERNÉ

- > Dirigeants, cadres techniques, personnels habilités APRS, techniciens
- Personnes désirant acquérir les connaissances de base en matière de législation aéronautique et les principes d'application des règlements

PRÉ-REQUIS

- Aucun
- > Pour les formations en distanciel : avoir un ordinateur, une connexion internet viable et un smartphone/tablette pour répondre aux questions

DESCRIPTION / CONTENU

- Présentation de l'univers règlementaire mondial
- ➤ Hiérarchie des instances règlementaires (de l'OACI à la DGAC)
- L'OSAC et l'organisme agréé
- Les règlements Européens (dont le règlement UE 2021/1963 en ce qui concerne la mise en place d'un SGS)
- Les nouvelles exigences liées à l'agrément PART 145 (Organismes d'entretien)
- Généralités
- Locaux, équipements, matériels, données...
- Personnels de certification
- > Politique de sécurité et système de gestion de la sécurité
- Prérogatives de l'organisme agréé
- Modalités de surveillance
- L'APRS (Remise en Service)
- > Introduction à la réglementation FAA FAR-145
- Obligations
- Traçabilité
- Responsabilités





DURÉES

Initiale: 7h Continue: 3h30

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ➤ Alternance d'apports théoriques et d'exposés interactifs
- > Approche interactive, études de cas, débriefing en groupe
- Partage d'expériences entre participants
- > Analyses de cas généraux ou spécifiques à l'entreprise (communication au préalable)
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats

MOYENS & SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Projection de diaporamas, quizz via télécommandes/supports connectés

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Évaluation permanente par QCM en cours de programme
- Évaluation des stagiaires via QCM de fin de session

PLANIFICATION

Nous définissons conjointement avec notre client le planning de formation. Contactez-nous par mail contact@jp-partnair.fr ou par téléphone 01 34 47 16 16 pour connaître les prochaines sessions. La formation débute entre 2 à 3 semaines après la validation administrative du dossier.

Nous apportons une attention particulière et prioritaire à la satisfaction de nos apprenants et pouvons mettre en place certaines adaptations pour l'ensemble de nos formations afin qu'elles soient accessibles* aux personnes en situation de handicap. L'intérêt est que chaque personne puisse profiter d'une expérience de formation optimale. Afin de faciliter l'intégration, le suivi pédagogique, notre référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans les meilleures conditions. *modalités à préciser selon le type de handicap

Référent Handicap: Charlène THÉRAULT - 06.74.68.16.11 - charlene.therault@jp-partnair.fr